



Sans toit mais pas sans droits!

# Association Cent Pour Un Toit-01

L'association a pour but de restaurer un esprit de fraternité dans notre République et pour objet toute forme d'action de solidarité contribuant au logement provisoire de personnes ou familles sans abri et privées de l'accès au droit au logement.

## **Rôle des Référents :**

Document proposé et adopté lors du Collège du 25/09/2019

## **Désignation**

Les référents sont nommés par le Collège dès l'installation d'une nouvelle famille. Les référents sont « attachés » à une famille plutôt qu'à un appartement.

En principe, au moins un des référents par famille est membre du Collège, cependant il est possible que les 2 le soit.

## **Les référents sont le relais des demandes auprès :**

- Du responsable administratif pour les dysfonctionnements relatifs à l'appartement. Lequel répercute la demande soit à Yves CHASSIGNET (problèmes locatifs) soit au propriétaire ou à l'agence immobilière (questions de la responsabilité du propriétaire).
- De la secrétaire (Missette BALDO) pour le renouvellement des conventions, les attestations d'hébergement ou tout autre document d'ordre administratif.
- Du rapporteur financier pour les attestations d'assurance (responsabilité civile et scolaires) lorsque le contrat est pris en charge par l'association. Dans le cas contraire, les référents doivent fournir chaque année, à la secrétaire, une attestation d'assurance au moment du renouvellement du contrat.
- De la référente « scolarité », pour toute question concernant l'école, le collège ou le lycée.
- Du Collège, lorsqu'une question nécessite une réponse collective

## **Les référents doivent s'assurer**

- Que les familles ont bien fait leur déclaration de revenus (une des conditions pour bénéficier du chèque énergie)
- Récupérer le chèque énergie et le transmettre au rapporteur financier lorsque l'énergie (gaz + électricité) est prise en charge par l'association.

## **Contacts réguliers pour voir si tout va bien**

## **Veiller à ce que la famille acquière le maximum d'autonomie**

## **Inciter les familles à coopérer entre elles.**

## **Suivi des démarches de régularisation et orientation vers les associations compétentes.**

## **Suivi de la scolarité des enfants**

## **Être force de proposition pour améliorer le fonctionnement de l'association et la relation de celle-ci avec les familles, ...**

**« Quand on a une vie meilleure que les autres, on construit une table plus grande, pas un mur plus haut ! »**